

MADAME AGATHE HABYARIMANA EST INNOCENTE.

Par J-B. Haleluya

Un dictateur convoque un cynique et un affairiste. Ensemble, ils créent une femme politique. Kagame, Sarkozy et Kouchner ont convenu de mettre en accusation Madame Agathe Habyarimana, par le biais de la justice française pour « *génocide, complicité de génocide, association de malfaiteurs en vue de la commission d'un génocide, crime contre l'humanité* »¹.

Et si cette mise en accusation était une chance politique pour le Rwanda ? Ma thèse va sans doute blesser les proches de la « mise-en-accusation ». Accoler le mot chance à l'accusation dont elle fait l'objet est impropre. La thèse paraîtra également inappropriée à ceux qui savent que la personne ainsi mise en cause n'est ni « planificateur », ni « auteur » d'un génocide.

La « mise-en-accusation » n'a pas que des amis. Sa place de femme de président lui a sans doute créé des ennemis intimes qui se damneraient pour la voir déchoir. Les autres, les anciens courtisans et admirateurs intéressés se sont volatilisés dans la nature lorsqu'ils n'ont pas rejoint la nouvelle « présidente » du Rwanda. Ainsi sont les hommes. Pourtant, elle ne répond d'aucun crime ; ni par action, ni par omission. Elle répondra de la seule volonté politico-affairiste². C'est là que je³ situe une chance politique pour le Rwanda. Il faut la saisir à travers un procès politique.

1. Transformer une veuve fugitive en femme politique.

Il y a une bêtise que partagent toutes les dictatures : l'incapacité de penser juste. En demandant au président français Nicolas Sarkozy de s'en prendre à Madame Agathe Habyarimana, Paul Kagame vient de transformer une veuve au seuil de tomber dans l'oubli, en une femme politique. Evacuée, comme on dit, par la France, peu après l'assassinat de son époux en avril 1994, sa mise en accusation en a fait un symbole politique. L'accuser de génocide est une aberration, que seule la rencontre d'un dictateur et d'un homme politique cynique manipulé par l'affairiste Kouchner pouvait produire. Madame Agathe Habyarimana n'en demandait pas plus !

¹ David Servenay | Rue89 | 02/03/2010 | 22H18

² Lire le livre de Pierre Péan, *Le monde selon K*, Fayard, 2009, pour découvrir que derrière l'humanitaire Docteur Kouchner se cache en réalité un affairiste cynique « profiteur » de la france-afrique.

³ L'usage du « je » est haïssable mais il relève de ma volonté d'assumer entièrement mes propos sur un sujet hautement douloureux. C'est au soir de son interpellation et de sa mise en accusation que j'ai vu Madame Agathe Habyarimana à la télévision. Après son passage, un Européen en ma compagnie ma fait cette remarque : « Pourquoi elle ne se défend pas ? ». Explications faites j'ai compris que pour un Européen, il faut manifester de manière visible : crier, pleurer, en appeler à tous les Saints, si l'on veut clamer son innocence. A mon tour je lui ai dit que moi je voyais qu'elle clamait son innocence car, comme Rwandais, je savais lire dans le regard et voir sur le visage de mes compatriotes des expressions qu'un Européen ne verra jamais. Que moi aussi si j'étais à sa place je tenterais d'avoir cette dignité à « la rwandaise » qui désarçonne les haineux et confond les moqueurs. Je lui ai dit que ce n'est pas qu'elle n'ait pas envie de crier à l'injustice, mais que, rwandaise qu'elle est, « sa douleur, immense, est en elle » et que jamais elle ne laissera les chiens la lui voler et la profaner. La discussion continuant, l'Européen a constaté que je défendais que Madame Habyarimana était innocente de ce dont on l'accuse. Il n'en revenait pas. J'ai aggravé mon cas en disant que même si Madame Habyarimana ne me reconnaîtrait pas, moi je l'avais saluée au moins trois fois dans ma vie et que je connaissais très bien des membres de sa famille. Lui qui est hypersensible au génocide a failli voir en moi un génocidaire, jusqu'à ce qu'il comprenne ma position et m'incite à la publier. Il s'agit donc d'un texte qui n'aura pas de suite sauf s'il y a une erreur majeure à corriger. Les discussions sur les forums Internet consacrés au Rwanda ayant été depuis des années otages des pollueurs du régime de Kigali qui les ont appauvries, je n'y intervins plus que comme lecteur occasionnel.

Paul Kagame est un dictateur qui sait que pour se maintenir au pouvoir il lui faut des « génocidaires » à poursuivre. Il n'aime pas le Rwanda. Il aime y faire la guerre et régner sa terreur. Il n'aime pas les victimes du génocide. Elles sont son fonds de marchandage politique. De surcroît, il est aussi le produit d'une idéologie ethniste tutsie qui ravage les grands lacs africains. Nkunda en RDC en est la tragique caricature. Tout régime rwandais qui par essence, s'inscrirait dans la philosophie politique du FPR utilisera le génocide à des fins politiques. Je crains même que si demain les « Nyamwasa » par grenades et autres pétards, terrassent leur « chef » dans une comédie de révolution de palais, cette idéologie ne reste la même. Les organisations tentaculaires des « victimes » qui, en France et en Europe poursuivent Madame Agathe Habyarimana sont du même cru. Elles la savent innocente mais elles sont idéologiquement incapables de penser. Aveuglés par leur idéologie ethniste, revancharde et vengeresse, ces accusateurs de Madame Agathe Habyarimana lui donnent pourtant la possibilité de prendre une parole politique capable de marquer l'avenir politique rwandais.

Nicolas Sarkozy est un homme politique que le sort de Madame Agathe Habyarimana tout comme celui des Rwandais n'empêchera pas de dormir. Son intérêt est celui des entrepreneurs de son pays. Ils veulent passer par le Rwanda pour accéder aux richesses minières du Kivu. Sacrifier une Rwandaise, même à travers un scénario judiciaire guignolesque est une « non affaire ». La France est une habituée des « affaires d'Etat ». Pas plus que le reste des Africains, Madame Agathe Habyarimana n'est pas entrée dans l'Histoire (discours de Sarkozy à Dakar) aux yeux de Sarkozy. Profitant de son ignorance, Kouchner et les lobbies du FPR l'ont traîné dans cette « Afrique des ténèbres ». Pourtant, en s'arrangeant sur le dos de Madame Agathe Habyarimana, les comparses ont commis une erreur politique de débutant. Donner une parole politique à une femme qui n'en aurait jamais eue.

Hormis le fait d'être l'épouse de Habyarimana, hormis le fait d'être née quelque part, dans une famille connue, je vois mal une accusation soutenir le rôle d'acteur politique génocidaire de Madame Agathe Habyarimana. On la dit diriger l' « Akazu », concept manipulable créé par l'opposition à son époux. Les procès de Bagosora et Zigiranyirazo, reconnus non coupables de planification de génocide par le tribunal d'Arusha, rendent définitivement l' « akazu » une fiction politicienne en la matière.

Alors que les obstacles administratifs (refus de statut de réfugiée politique) et une opinion publique française manipulée par Bernard Kouchner l'intéressé aux affaires en Afrique et ami des dictateurs; la réduisaient sûrement au silence, la projeter dans les arènes de la justice française ou la livrer à Kagame, lui donne une occasion de se poser en victime d'un procès politique. Lui reprocher la préparation d'un génocide survenu après l'assassinat de son époux lui ouvre un chantier politique inespéré.

2. Une tribune politique

Si à la fin de l'instruction, en France, ou devant une toute autre juridiction, les accusations sus citées sont maintenues, Madame Agathe Habyarimana va les nier. Il s'agira alors de savoir si elle accepte de parler ou de se taire ensuite. En acceptant de parler, elle deviendra une femme politique à part entière car, l'accusation devra l'entendre principalement sur la politique rwandaise avant son exfiltration vers la France en avril 1994. N'ayant été que l'épouse de feu le président Habyarimana,

c'est à elle qu'incombera alors, le rôle de remplacer politiquement son mari et défendre sa mémoire. Qui refuserait ce challenge ?

Séance tenante, elle pourrait exiger publiquement que les auteurs de l'assassinat de son époux soient présents et entendus. A ce jour, deux pistes s'affrontent, la piste rwandaise et la piste française. Devant ses juges, elle déposerait les rapports d'enquêtes français et rwandais, acculant ainsi les auteurs du crime, rwandais ou français à se dévoiler et s'affronter. Je sais que le rapport rwandais incrimine l'akazu (une fiction) auquel Madame Agathe Habyarimana appartiendrait. Mais le rapport implique encore plus la France. Il suffirait alors à la « mise-en-accusation » de demander que la France, sa présumée complice soit avec d'elle dans le box des accusés. Et si par hasard la décision de Sarkozy relève de sa connaissance de l'auteur de l'assassinat, elle pourrait exiger l'ouverture des archives sur le sujet. En demandant cela, elle aurait permis aux Rwandais de savoir par qui ils furent subitement plongés dans une épouvante qui à jamais les marquera. Elle aurait joué un rôle politique majeur. - Personnellement, de quelque coté qu'il se trouve, l'auteur de l'assassinat a une responsabilité morale, si ce n'est pas pénale du génocide. Il doit rendre les comptes au peuple rwandais.

S'il y a procès, les enfants de feu le président Habyarimana, traumatisés pas l'assassinat de leur père mais surtout par l'accusation de génocide portée contre leurs parents, prendraient cet instant pour sortir de leur torpeur et demander justice. Qu'auront-ils d'autre à perdre en se battant aux côtés de leur mère ? En faisant des enfants de Habyarimana les victimes d'un complot politique, mais surtout en montant un procès dans lequel ils auront la parole, Kagame et Sarkozy leur auront ôter le sentiment de culpabilité qu'ils auraient gardé s'ils étaient restés reclus et oubliés. Appuyant la démarche de leur mère, ils pourraient eux aussi utiliser les rapports d'enquête français et rwandais pour exiger justice. Conscients de l'existence d'entente politique entre la France et le Rwanda, ils dénonceraient à leur tour un procès politique et défendraient sans ambages la mémoire de leur père comme la première victime de ce qui allait être un génocide. – Faire entendre que leur défunt père fut avant tout une victime, n'est-ce pas là un noble défi leur offert par Kagame et Sarkozy ?

Donnée à Kagame, la mère sera une victime sacrificielle. Ses enfants, droits dans leurs bottes et en regardant le monde droit dans les yeux, diront que leur mère est une condamnée politique. En effet, seule l'absence de procès, laissant le champ libre à l'expression de ses accusateurs, faisait de Madame Agathe Habyarimana une « coupable ». L'opinion publique occidentale, pour qui le génocide des Africains n'est pas un sujet de débat, retient comme vrai le contenu des activistes et des mass médias plutôt favorables aux accusateurs.⁴ Ca serait donc une occasion inespérée pour eux d'apporter un démenti. Le tribunal d'Arusha n'est-il pas incapable de démontrer la planification du génocide dans les principaux procès ? Ils pourraient se revendiquer vivre un « procès de Moscou ».

⁴ Pour certains cyniques en Occident, le génocide en Afrique est une affaire intéressante. Il procure une notoriété facile. Il suffit d'écrire n'importe quoi là-dessus, monter un reportage de télévision, se déclarer ami des Africains si ce n'est leur spécialiste, pour se voir ouvrir à peu de frais toutes les portes. Ne suscitant pas de débat sérieux, il est la jungle pour des charognards. Il faut donc lire et aborder les mass médias avec une attitude intelligemment critique.

3. Pas de présence physique au Rwanda après l'attentat.

La présence physique qui justifierait la mise en accusation de Madame Agathe Habyarimana pour génocide, voudrait dire que le génocide commence avant son évacuation vers la France. En définir autrement le début relèverait de l'arbitraire ou du bon vouloir de l'instance mandatée pour juger. La France présente au Rwanda depuis 1962 serait confrontée à son passé. Madame Agathe Habyarimana appellerait à la barre la France politique, militaire et administrative dont une bonne partie fut aux côtés de son époux en qualité de conseil. Cette France est-elle prête à jouer le jeu ? Si Madame Agathe Habyarimana a eu un rôle dans le génocide, pourquoi un coopérant agricole français, dont les populations qu'il s'occupait, utilisaient des machettes, ne répondrait pas d'avoir armé des génocidaires ?

Devant la justice rwandaise, Madame Agathe Habyarimana répondrait d'un génocide qui débute en 1959 comme le clament Kagame et les siens. Si pour le régime du FPR faire commencer un génocide en 1959 est un message destiné aux tutsi dans le projet d'en faire un bloc épousant la même idéologie ethniste qui ravage la région des grands lacs depuis vingt ans ; pour l'accusée ça serait l'occasion d'inscrire la République, utilisée par Kagame et les siens, dans les bienfaits de la Révolution sociale de 1959 qui mit fin à un système monarchique ethniste. Dans le box d'accusée, Madame Agathe Habyarimana convoquerait l'Histoire à la barre. Il serait alors question de savoir si les Rwandais avaient raison de bannir la monarchie au profit de la République. Il paraît qu'un groupe de Français fait partie des accusateurs. Ah ! qu'ils apparaîtront drôles ces Français qui contrairement aux Rwandais eurent recours à la guillotine pour se débarrasser de leur roi !

La présence physique de Madame Agathe Habyarimana jusqu'en avril 1994 pour appuyer la thèse de préparation de génocide est un non sens.

4. L' « akazu » : d'une charge politique à une fiction génocidaire.

Les « spécialistes » du Rwanda, la presse occidentale et l'opposition politique à son époux la présente comme dirigeant l' « akazu ». Si pour un lecteur occidental ce concept exotique est accueilli sans l'interroger, il ne devrait pas en être ainsi pour les Rwandais pensant à demain. Le concept a évolué suivant les époques. Signe qu'il est manipulable. Le concept émane d'une partie de l'opposition politique interne. Sans que cela ait été énoncé publiquement, il renvoie d'abord aux personnes que certains cercles de cette opposition rendent responsables de l'emprisonnement et de la mort des « dignitaires de Gitarama » après le coup d'Etat de 1973. Sur la place publique, l'ensemble de l'opposition y a fait recours pour repousser dans un réduit stigmatisant, tous ceux qui étaient sensés être des proches du régime de Habyarimana, quelles que puissent être leurs origines. Petit à petit, suite aux déchirements de l'opposition, au génocide et à la prise du pouvoir par le FPR, le contenu de l'akazu a drastiquement rétréci pour ne désigner que la famille directe de Madame Agathe Habyarimana et quelques personnalités importantes originaires de la même région. La famille directe de Habyarimana et une simple famille de gens ordinaires, loin du pouvoir. Les gens bien. - Je pense à Gasimba, l'un de mes regrettés amis.

Comme l'opposition ne pouvait pas se servir de cette famille ordinaire, c'est la famille de madame qui va servir de pushingball politique. La famille est très petite. A travers

certains écrits, souvent dits sérieux, on a l'impression du contraire. Cela participe de la manipulation. Ça a marché. Elle a de quoi attiser les haines et les animosités surhumaines. Elle a le pouvoir et l'argent. Il serait cependant léger de s'arrêter sur ces critères. On lui prête le pouvoir à travers Habyarimana mais elle est loin d'être la plus riche des familles rwandaises.

Les haines et les animosités qu'elle suscite sont à rechercher dans un passé traumatique qui a déchiré et englouti les enfants de la jeune République après 1973.

L'akazu, pris dans son acception de proches du régime de Habyarimana ne renvoie pas au génocide dans la mesure où il traduit la stigmatisation par l'opposition de la confiscation du pouvoir par un seul homme, mais qui pouvait en faire bénéficier ses courtisans, sans la distinction d'ethnie et de région. Kajeguhakwa, le financier du FPR fut sans doute l'un des mieux introduits dans l'akazu. Il est tutsi. Il le dit. Il se dit par ailleurs que sous le régime Habyarimana, les tutsi furent plutôt choyés. L'accusée doit avoir des illustrations parlantes car, l'essentiel dans un « procès de Moscou » n'est pas la condamnation, c'est ce que dit le condamné, même avant la potence ou sur le chemin du goulag.

L'akazu, pris dans son acception de membres exclusifs de la famille de Madame Agathe Habyarimana, ne renvoie pas au génocide du tout. Il est l'euphémisme de la tragédie politique entre le Nord (abakiga) et le Sud (abanyenduga) du pays. Une certaine opposition politique de l'intérieur a utilisé ce mot en ayant cette problématique en point de mire. Je rappelle que du côté de la famille directe de Habyarimana, ses adversaires manquaient cruellement de prise. Il faut donc s'intéresser à la famille de madame.

Occultée ou simplement mise en veilleuse par le génocide et la prise du pouvoir par le FPR, la question kiga-nduga est, je le pense, le noeud gordien qui empêche une véritable proposition politique au Rwanda. Etrangement, j'ai aussi la conviction qu'en mettant Madame Agathe Habyarimana en accusation parce qu'elle dirigerait l'akazu, l'entente entre Sarkozy et Kagame, pourrait ouvrir un nouveau chapitre dans la politique rwandaise. En effet, derrière le coup d'Etat militaire qui a mis Habyarimana au pouvoir s'est déroulé, en silence, l'une des plus grandes tragédies politiques rwandaise. La mort de Kayibanda et de certains de ses proches.

A l'instar de tout pouvoir issu d'un coup d'Etat, celui de Habyarimana fut une tragédie humaine pour des familles, dont la douleur n'a ni été reconnue ni été apaisée. Pire, le sort de ces condamnés à une mort sans visage ni nom, fut géré en famille car, la plupart furent détenus dans la prison de Ruhengeri, préfecture dont le préfet sera Protais Zigiranyirazo, frère de Madame Agathe Habyarimana. Celui qui ne saisit pas la portée politique de cet épisode, ne comprendra jamais pourquoi, le concept d'akazu existe. Il ne comprendra pas non plus les haines sourdes et surhumaines qu'il charrie et que certains rwandais gratifient la famille de Madame Agathe Habyarimana.

En emprisonnant les « dignitaires de Gitarama » dans Ruhengeri qu'il fera ensuite diriger par son beau-frère, Habyarimana pensait sans doute se protéger. Il pouvait faire confiance à son beau-frère. Aujourd'hui, force est de constater que ce fut une terrible décision car, le sort des victimes du coup d'Etat cessa d'être dans les mains d'un gouvernement, pour entrer dans celles d'une famille. - Je vois naître un débat

sur qui a fait quoi, sur la compétence des uns et des autres, sur la gestion quotidienne des prisons, sur la mort naturelle, etc. – Un tel débat n'est légitime que devant un tribunal. Les acteurs de cette tragédie ne comparaitront jamais. Le débat est par ce fait indécent. Il reste la responsabilité et les symboles politiques. Ils sont lourds, et contrairement aux apparences ils maintiennent la majeure partie des Rwandais sous une chape de haine qu'il faut lever.

On ne peut pas comprendre comment ce concept d'akazu a imprégné et imprègne encore beaucoup de Rwandais si l'on ne saisit pas la douleur de tous ceux qui se reconnaissent dans les « morts de Gitarama ». Natif du « Nord », connaissant de très près les protagonistes, ayant osé en parler, il m'a fallu découvrir la sourde douleur de l'enfant dont la vie bascula après l'emprisonnement et la mort de son père qui n'avait d'autre tort que faire partie du gouvernement de Kayibanda, pour mesurer le poids de la haine envers Habyarimana et les siens, réduits à akazu et en cas d'excès de colère, à un « nord » mythifié.

Nous sommes ici dans l'œil du cyclone. La mort des « dignitaires de Gitarama » après le coup d'Etat de 1973, les emprisonnements à Ruhengeri, les souffrances tues, sont la charge politique, dynamique, que les « héritiers » de Kayibanda ont déposée dans la famille de Habyarimana, sous l'appellation d'akazu. Il serait naïf d'imaginer que ces souffrances ne furent pas ignominieusement exploitées politiquement. Depuis 1991 à aujourd'hui on a entendu des hommes et des femmes politiques pour qui tout le mal rwandais ne viendrait que du « sud » ou du « nord ». Une aberration dont il faut chercher l'explication dans l'incurie des acteurs incapables de cibler les vraies questions politiques. C'est de la même veine quand le FPR s'évertue à désigner l'akazu et à lui donner un contenu, il s'agit d'une usurpation. Il vient pondre dans le nid des autres. De la mémoire des « dignitaires de Gitarama », le FPR se moque – on le verra plus bas avec la tombe de Dominique Mbonyumutwa.

Aussi incongrue puisse-t-elle paraître, ma pensée est la suivante. Poussée, peut-être contre son gré à prendre une parole politique, Madame Agathe Habyarimana, soulagerait la conscience des Rwandais en évoquant cette tragédie et en trouvant ses mots propres, pour apaiser les familles des « morts de Gitarama » et de ceux qui se reconnaissent en eux. Par cette parole, que les intéressés peuvent accepter ou refuser, elle inscrirait les Rwandais dans abjuration du crime politique. Les mots ne ressusciteront pas les morts, mais ils auront la force de « ré-humanisation » des esprits. Elle n'est ni son défunt époux ni son frère. Par la conspiration politique dont elle est l'objet, elle vient d'être élevée au symbole politique du pouvoir de son défunt époux. Elle est légitimée pour reconnaître que le sort des « dignitaires de Gitarama » déposés par le coup d'Etat fut un crime politique. Elle est légitimée pour reconnaître l'injustice qui frappa leurs conjoints et leurs enfants. Elle est tragiquement légitimée par son propre statut. Je suis convaincu que si un jour elle a cette force, les Rwandais qui à travers elle comprennent les souffrances inhérentes à la politique la comprendront et qui sait, accorderont leur pardon car, il n'y aura pas d'avenir pour le Rwanda tant que ce nœud n'aura pas été brisé.

5. De Bagosora à Kambanda : antinomie anti-plan-génocidaire.

Si j'ai souligné que le tribunal d'Arusha n'a pas su démontrer la planification du génocide, je n'oublie pas qu'un haut responsable de l'époque a reconnu avoir

préparé, organisé et exécuté le génocide. C'est Kambanda, premier ministre. Il n'a pas eu besoin de procès. Il s'est présenté pour adresser ses aveux à la cours. Plus tard il a évoqué des promesses non tenus en faisant appel. Peine perdue ! Peine confirmée ! Un suicide par procuration qui entraîna l'ensemble des procès pour génocide dans une farce !

Je n'ai aucune preuve de ce que j'avance. J'en fais une hypothèse. Et si Kambanda traduisait l'expression suicidaire de la haine surhumaine des perdus des « orphelins de Gitarama » ?

Si demain devait s'ouvrir le procès de Madame Agathe Habyarimana, nous verrions revenir devant la scène le débat sur l'attaque du pays par le FPR en octobre 1990. Ce débat, intéressant pour l'Histoire et les études académiques serait alors inepte. Le FPR comme organisation politique voulant accéder au pouvoir avait le droit de se lancer à la conquête de celui-ci. Les moyens, seul son adversaire devait les rendre inopérants ou inappropriés. Le FPR a-t-il commis les massacres contre les populations civiles ? Seul le défenseur des dites populations devait en faire la démonstration. En d'autres termes, le pouvoir de Habyarimana avait mission de montrer (et surtout d'être cru) à la face du monde, que le FPR était l'auteur de crimes contre les populations. Cela a été énoncé, mais n'a pas été reconnu. Pourquoi ? J'avance une thèse. A cause de son contentieux avec les « orphelins de Gitarama », Habyarimana n'avait pas de véritable soutien politique, il avait des courtisans, pas d'engagés politiques.

La guerre déclanchée par le FPR fut un paravent qui cachât un désert politique. A l'intérieur, elle servit Habyarimana et les « orphelins de Gitarama » dans une lutte fratricide. D'un côté, il fallait combattre un mouvement politico-militaire décidé à s'emparer du pouvoir. De l'autre, les « orphelins » avaient grandi et il était temps de réhabiliter leurs morts et régler ses comptes à l'auteur du « parricide ». Si l'affrontement avec le FPR pouvait se faire sans états d'âme, la charge symbolique et la proximité du second affrontement le rendait mortifère pour les deux camps. Ce fut le cas. C'est ainsi que le Rwanda a, en réalité, connu quatre guerres internes. Sous l'égide du FPR se déroulait la guerre des tutsi et leurs affidés pour un retour armé au pays. Sous l'égide de l'opposition (surtout dans ses débuts) se déroulait la guerre politique des « orphelins de Gitarama » pour la mémoire des leurs et la mise en accusation de Habyarimana et de sa famille restreinte au Bushiru par stratégie politique. Sous l'égide de Habyarimana se déroulaient deux batailles : une première contre le FPR et une seconde contre les « orphelins de Gitarama » avec parricide comme traumatisme inconscient.

Si cette dernière bataille n'avait pas eu lieu, Habyarimana aurait vaincu le FPR ou lui aurait mieux résisté. On est alors en droit de se dire que se sachant condamné à rester au pouvoir pour ne pas répondre des « morts » de Gitarama, face aux « orphelins » qui ne lui offrait pas s'issue, il entra dans une période de politique erratique : L'acceptation du multipartisme en temps de guerre, intronisation d'un gouvernement d'opposition en temps de guerre, acceptation des négociations d'Arusha sur lesquelles il n'avait pas de prise, défaites militaires, diplomatie aux mains de l'opposition, prolifération des organisations dites de défense des droits de l'homme proches des thèses du FPR et de l'opposition, absence de cohérence politique qui a abouti à l'absence de gouvernance notamment les mois qui précédèrent son assassinat, etc.

Lorsqu'on rassemble les incohérences de la politique de Habyarimana, incohérences qui finissent par permettre l'installation du FPR au CND – quelle bourde fatale - la situation montre plus un président en perte de vitesse qu'un préparateur ou un organisateur de génocide. Par contre, les incohérences font raccord avec ce qui se passa après son assassinat.

Les analystes de la situation disent que l'attentat contre l'avion de Habyarimana plongeant l'ensemble des structures de l'Etat dans une désorganisation totale. Il y a des malins qui y voient l'œuvre d'autres plus malins. C'est absurde lorsqu'on observe la gouvernance qui en résultât. Au lieu de rechercher dans Madame Agathe Habyarimana une Machiavel et un monstre qui aurait monté le coup, il faudrait plutôt s'intéresser à l'analyse des faits et des événements. Quiconque est sérieux constatera qu'un génocide est possible en dehors de toute préparation ou organisation savamment orchestrées. C'est arrivé au Rwanda.

L'importance de la place prise par Bagosora est une évidence. S'il avait instauré un gouvernement militaire qu'il aurait ensuite contrôlé, l'idée qu'il aurait exécuté des plans préparés depuis longtemps aurait eu du sens. A la place d'un véritable gouvernement, il s'est vite constitué un assemblage fait de bric et de broc dirigé par Kambanda et présidé par Sindikubwabo. Si Sindikubwabo était connu pour ne pas être publiquement hostile à l'akazu, Kambanda faisait partie des adversaires radicaux de Habyarimana et donc de l'akazu. Il ne pouvait pas connaître les projets de l'akazu et les approuver par-dessus le marché. Le tandem Bagosora et Kambanda dans le même projet d'exécution d'un génocide défit les lois de la logique.

6. Une idéologie du génocide qui fait mal au Rwanda.

Un génocide est, par décision politique. C'est actuellement le Conseil de sécurité de l'Onu qui définit un événement comme étant un génocide. La définition du génocide existe dans les manuels, mais dans la réalité, se sont les politiques qui désignent ce qui est un génocide. De là est née une idéologie sur le génocide. Cette idéologie voudrait que le génocide soit le résultat d'une planification préalable (pléonasme). Elle arrange bien d'auteurs de crimes de masse dans le monde, comme au Proche-Orient.

Mon propos pourrait paraître contradictoire car, dans un premier temps il donne l'impression d'inverser les statuts de victime et de bourreau. Faire de la planification un préalable à la commission d'un génocide est dangereux car, elle cherche à pervertir les auteurs d'un génocide. Elle les déshumanise en en faisant des monstres réunis, et qui, sans états d'âme planifient une extermination humaine. L'idéologie a pour objectif de faire des auteurs du génocide des « non êtres ». De la sorte, les droits les plus élémentaires peuvent leur être refusés. Appliquée, cette idéologie a pour finalité la séparation totale des victimes et des bourreaux par action, par alliance ou par appartenance. C'est ce à quoi s'activent tous ceux qui, à ce jour, parlent de planification de génocide dans le cas du Rwanda. Cette idéologie qui pourrait paraître inoffensive là où la victime et l'auteur de génocide ne partagent pas d'espace vitale est source d'impasse politique pour le Rwanda. C'est ici que mon propos n'est plus contradictoire.

En effet, conseillés, instruits et soutenus pas les occidentaux détenteurs de cette idéologie, le régime du FPR et ses relais ont fait vite de comprendre l'intérêt qu'ils

tireraient d'un génocide obligatoirement planifié. En impliquant Madame Agathe Habyarimana dans un génocide qu'elle n'a ni planifié, ni commis, ils ne feront pas condamné que sa personne mais un pan entier de l'Histoire du pays et de ses acteurs, réels et symboliques. Il ne s'agit pas de sanctionner une seule personne à travers sa condamnation pour des faits précis, mais de s'en prendre à un passé politique accusé d'exercice du pouvoir par une ethnie. Pour être précis, en condamnant Madame Agathe Habyarimana pour un génocide planifié ou commencé avant avril 1994, il s'agira, ni plus ni moins, de la condamnation pour génocide, du pouvoir exercé par les hutu depuis la Révolution sociale de 1959.

7. Annihiler le pouvoir des hutu.

Un événement majeur s'est récemment déroulé au Rwanda. Madame Victoire Ingabire, présidente de FDU-Inkingi qui voudrait se présenter à l'élection présidentielle, s'est recueillie sur la tombe de Dominique Mbonyumutwa, premier président de la « République Rwandaise ». Ce geste qui ailleurs dans le monde serait passé pour un signe républicain a révélé la nature et les peurs du FPR :

- Le FPR n'est pas républicain.
- Le FPR ne pardonne pas à ceux qui ont aboli la monarchie tutsie.
- Le FPR a peur du républicain qui sommeille en chaque Rwandais.
- Le FPR sait qu'il ne représente pas les aspirations du peuple, mais celles d'une dictature ethniste.

Peu après la visite de Madame Victoire Ingabire, le régime a décidé de livrer la tombe à la profanation. Une action peu pensée comme l'aiment les dictatures !

En prenant une décision dont le but manifeste est d'effacer le souvenir des combats politiques menés par les Rwandais pour abolir une monarchie ethniste, non seulement le FPR fait montre de son refus de la République, mais surtout de sa conviction que le peuple n'est pas avec lui. Le peuple rwandais est au stade de Gitarama. C'est là, où, sans ségrégation ethnique et régionale (un parent y était), les « abarwanashyaka » on osé défier une monarchie ethniste centenaire. C'est là qu'a été proclamée la république. C'est là que pour la première fois tous les Rwandais se reconnurent égaux en droits.

L'Histoire a de ces ironies que jamais l'intelligence humaine ne pourra prévoir. C'est Habyarimana qui décida de faire enterrer Mbonyumutwa au stade de Gitarama (tout en désapprouvant Habyarimana, un parent, en compagnon de lutte, y était également). Venant de l'auteur du coup d'Etat dont Kayibanda et ses proches furent des victimes, le geste de Habyarimana a sonné comme un aveu de culpabilité et une tentative malhabile de réparation. Et c'est là que l'Histoire nous montre qu'elle renferme les ironies. Qui aurait imaginé qu'après le coup d'Etat de 1973, Habyarimana, dans une tentative de rachat de son âme, allait créer un lieu de la mémoire éternelle de la « République Rwandaise » ? Personnellement je n'aurais pas parié un kopeck.

En faisant enterrer le premier président de la république au stade de Gitarama, Habyarimana n'a pas érigé un monument destructible. Il a créé un lieu. Sans le savoir et sans doute sans le vouloir, il a enraciné la République dans la terre rwandaise. Aucun gouvernement hostile à l'esprit du lieu ne pourra justement déplacer le lieu. Il est Eternel. Et pour cela, un geste d'une jeune femme sans

pouvoir aura suffi, pour que dans son affolement, le régime actuel commette une bévue historique, qui sanctuarise le lieu. Comme Habyarimana en son temps, mais dans un mouvement proportionnellement inversé, le système FPR vient de reconnaître la place première de la Révolution sociale de 1959 pour le Rwanda.

Les volontés des uns et des autres de revendiquer et de tuer ce symbole, montre qu'il existe un Rwanda qu'aucun régime illégitime n'effacera. Dorénavant la place où repose Mbonyumutwa est gravée dans la conscience politique rwandaise. Même le corps déplacé, le lieu va rester. C'est sans aucun doute le seul lieu qui à terme, restera consensuel pour les Rwandais. Les régimes hostiles à l'esprit qui anima les hommes et les femmes réunis en ce lieu pour proclamer la République, tenteront de le faire oublier, mais jamais un dirigeant ne sera reconnu comme républicain s'il n'honore pas ce lieu. La célébration du Rwanda moderne n'aura de substance qu'en ce « Lieu ». Nul ne pourra diriger le Rwanda à la satisfaction du peuple sans être un héritier (pas ethnique, pas régional) des valeurs que symbolise « la place du tombeau » de feu le président Dominique Mbonyumutwa.

Le courroux et l'hystérie du régime FPR suite à l'acte personnel de fondation politique de Madame Victoire Ingabire, sur la tombe de Dominique Mbonyumutwa, tout comme celui réconciliateur posé par la même personne à Gisozi dès son retour d'exil, prouvent aux Rwandais dont les yeux sont dessillés, que le FPR et ses alliés ne cherchent pas la justice, mais l'accaparement du pouvoir politique à travers l'élimination politique de toute opposition. En tuant les symboles (drapeau, lieux de mémoire, etc.) et en voulant faire condamner la République à travers des procès pour un génocide commencé dans la Révolution sociale de 1959, le FPR veut annihiler un héritage politique. Il a un projet. De la même manière que la République naquit de la volonté de tout un peuple de mettre fin, et dans l'opprobre, à un système monarchique exclusif tutsi, il faut aujourd'hui mettre fin à la République considérée comme hutue. L'unique symbole humain vivant de cette république étant Madame Agathe Habyarimana (*Ubuze inda yica umugi*), on comprend vite l'acharnement politico-judiciaire.

Conclusion.

Madame Agathe Habyarimana est innocente des accusations que le régime de Kagame a lancées contre elle. A ce jour la planification du génocide n'est une réalité que dans les écrits peu rigoureux, dans la propagande du FPR et dans ses lobbies. La planification du génocide est toujours recherchée au tribunal d'Arusha qui n'en a pas démontré l'existence dans deux cas emblématiques, celui de Bagosora et celui de Zigranyirazo que l'on dit être membres de l' « akazu » que dirigerait Madame Agathe Habyarimana.

Madame Agathe Habyarimana est coupable tant qu'elle est dans le silence. Le silence est vecteur de calomnies. Le silence est un champ d'expression politique des ennemis de son mari, ses assassins. Même s'il est acquis que sa mise en accusation relève d'une décision politique et non d'une démarche judiciaire ordinaire et libre, un procès public permettra à l'accusée, non seulement d'établir son innocence, mais surtout de prendre une parole politique attendue par le Rwandais que je suis.

Madame Habyarimana devra accepter de prendre la place de son époux, défendre sa mémoire et prononcer une parole politique sur deux faits majeurs.

Le premier, c'est sur le génocide survenu après l'assassinat de son époux. – Peu importe qu'elle reconnaisse que les massacres sont un génocide ou pas. J'espère qu'elle a la force morale de comprendre que ce qui est arrivé, le massacre de Rwandais de tous âges à qui rien d'autre n'était reproché que d'être ce qu'elle étaient ; constitue une abomination absolue. - Elle devra faire savoir aux Rwandais que nul ne peut s'approprier la mort de son époux pour justifier ou commettre un crime. Elle devra, même lorsque la justice ne le lui aura pas permis, exiger de voir reconnu et sanctionné l'auteur du meurtre de son époux car, c'est ce meurtre qui ouvrit la voie aux massacres et non la politique de son époux, ni une quelconque planification d'un génocide.

Le second c'est sur le sort des membres et des proches du régime de feu le président Grégoire Kayibanda. J'ai décrit à quel point cet événement a marqué et marque encore une bonne partie de Rwandais. Cette tragédie a enfermé les cœurs dans des confrontations binaires, un face à face qui les a fait oublier la République et ses idéaux. Reconnaître que la disparition de ces hommes et/ou de ces femmes fut une tragédie et trouver les mots justes pour dire aux leurs que l'on comprend leur souffrance, ouvrirait à coup sûr le chemin vers une « ré-humanisation » des esprits et lancerait les prémisses pour l'abjuration du crime politique. C'est là l'un des buts ultimes de l'esprit républicain que ses accusateurs veulent voir reculer.

©